

**REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE LEFOREST**

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1-1 du Conseil Municipal du 11 juillet 2023, autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats de la commande publique dans la limite des seuils de procédures formalisées, déterminés par la législation en vigueur au moment de l'élaboration dudit marché ou accord-cadre, pour les fournitures, les services et dans la limite de 900 000 € pour les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; aussi le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision D-2025-14 attribuant les lots de marché public n°24.14 relatif à la rénovation de bâtiments : Création d'une cantine scolaire à l'école élémentaire Voltaire,

Vu la décision D-2025-46 actant une modification contractuelle pour l'ajout d'un séparateur de graisse aux prestations réalisées par le lot n°1 : gros œuvre,

Vu la décision D-2025-83 actant une modification contractuelle pour l'ajout des prestations nécessaires suite au mouvement de la structure,

Considérant la nécessité d'entériner par avenant les plus-values et moins-values détaillées dans l'avenant joint pour un montant de global de 16 457.82 € H.T représentant 4,24% du montant initial du marché,

Considérant qu'il s'agit d'une modification non-substantielle en raison de son montant,

DECISIONS

Article 1 : de conclure un avenant au lot n°1 : GROS-OEUVRE - STRUCTURE BOIS - CLOS - COUVERT – VRD du marché public n°24.14 tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.



Leforest, le 11 février 2026
Le Maire,

Christian MUSIAL



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville de Leforest
Place Salengro
62790 LEFOREST
Représentant : Monsieur Christian MUSIAL, le Maire.

B - Identification du titulaire du marché public

BC BATIMENT
196 Rue du Bois
Z.A.C BARROIS
Bâtiment relais C1
59 182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT
SIRET n° 537 379 117 00022

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

MARCHE PUBLIC N°24.14 : Rénovation de bâtiments : Création d'une cantine scolaire à l'école élémentaire Voltaire - LOT N° 1 : GROS-OEUVRE - STRUCTURE BOIS - CLOS - COUVERT – VRD.

Date de la notification du marché public : 27/02/2025

Montant initial du marché public : 387 880,63 € H.T

D - Objet de l'avenant**Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les adaptations qui ont été rendues nécessaires dans la réalisation du chantier (en moins-value et en plus-value).

Moins-value

Panneau de chantier

Moins valus sur Fourniture des Caniveaux rivière Inox 400 x 400

Caniveaux rivière Inox 800 x 400

Plinthes à talons

Reconstitution du plancher de l'Algeco

Plus-value

Emmarchement et perron (Prix Base marché)

Gardes corps (RAL 9005)

Fourniture et Pose Main courante sur rampe (RAL 9005)

Renfort CTA supplémentaire

Soubassement en Tôle façade coté rampe

Travaux de tranchée en façade pour raccordement ENEDIS

Fourniture et Pose de bordure P1

Fourniture et Pose d'un cimentage 15mm

Fourniture du Portillon RaL 7016 - Pleins avec barre antipanique

Poteau Acier Wiclip - L 2m50 - Gris 7016 + Panneaux de clôture

Massifs béton de scellement

Il est précisé qu'aucun délai supplémentaire n'est accordé pour la réalisation des travaux complémentaires.

Considérant l'Incidence financière détaillée ci-après, il s'agit d'une modification de faible montant non-substantielle au marché conformément à l'article R2194-7 du code de la commande publique.

Les autres dispositions restent inchangées.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant H.T: 16 457.82 €
- Montant TTC: 19 749.38 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4.24 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant H.T: 418 885.44 €
- Montant TTC: 502 662.53 €

Incidence de l'avenant sur le planning général de réalisation :☒

Non

☐

Oui

La réalisation des prestations reprises en avenant n'a pas d'incidence sur le planning général de réalisation

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : , le

Christian MUSIAL
MAIRE

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)